

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 28 NOVEMBRE 2017

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre - Président ;

Mme et Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Echevins
Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc JONNART,
Laurent ARMAN, Benoît DEGHOAIN , Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith
PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Marinella
CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Didier DEHON,
Jacqueline OUTLET, Conseillers

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général*

EXCUSES :

Mr Frédéric TILMANT
Mr Jean-Pierre JAUMOT
Mr Alexandre BALOURDOS
Mme Natacha LEROY

*Convoquée en date du 20 novembre 2017, la séance est présidée par Monsieur
Laurent DEVIN, Bourgmestre.*

*

Conseil communal du 28 novembre 2017

à 20 h

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

CPAS

**1. CPAS – Budget général de l'exercice 2017 – Modification budgétaire n° 2 des services ordinaire et extraordinaire
- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n° 2 des services ordinaire et extraordinaire du CPAS, pour l'exercice 2017.

M. Fayt donne lecture de la note de présentation de la modification budgétaire. Il indique que celle-ci a été approuvée à l'unanimité en Conseil de l'Action sociale.

1° - SERVICE ORDINAIRE

*Le service ordinaire se clôture par un **nouveau résultat** porté à **25.044.222,81 €** en recette et en dépense.*

L'évolution de certaines fonctions budgétaires est nulle ou peu significative, je ne m'y arrêterai pas.

Voici le détail des principaux mouvements enregistrés :

EXERCICES ANTERIEURS :

Dépenses :

*Le montant des majorations des dépenses sur exercices antérieurs s'établit à **25.394,20 €**.*

Recettes :

*Des recettes nouvelles sur exercices clos sont constatées pour un montant total de **117.712,02 €**. Il s'agit essentiellement des remboursements du solde de subventions encore dues par l'Etat, des contributions des autres pouvoirs publics dans les charges de traitement du personnel ainsi que des remboursements de diverses aides sociales.*

EXERCICE EN COURS

RECETTES ET DEPENSES NON VENTILABLES

Dépenses :

On note essentiellement une augmentation des frais administratifs de la gestion financière et d'autre part, l'annulation des crédits pour les prestations du service médical du travail et pour les frais de formation du personnel dans le cadre de la prévention et du harcèlement au travail.

FONDS

Dépenses :

Inscription d'un montant de 50.000,00 € pour la mise en non-valeur de droits constatés non perçus du service ordinaire.

Recettes :

Le Fonds spécial de l'aide sociale est augmenté d'une somme de 222.973,48 € pour être ajusté au montant réel à percevoir suite à l'arrêt de la répartition définitive du FSAS pour l'exercice 2017.

RECETTES

Dépenses :

Annulation des crédits budgétaires inscrits à cette fonction suite à une réaffectation de ceux-ci dans leurs fonctions respectives.

RECETTES

Dépenses :

Constitution de deux fonds de réserve :

-un Fonds de réserve ordinaire disponible d'un montant de 310.000,00 € (utilisé lors du budget 2018 pour les futurs travaux au niveau de l'aide générale et de l'insertion ainsi que les déménagements des différents services.)

-un Fonds de 130.000,00 € pour les provisions pour risques et charges.

FONCTION 123 - ADMINISTRATION GENERALE

Dépenses :

Les dépenses de personnel et de fonctionnement sont sensiblement majorées.

Recettes :

Peu de changement pour les recettes de la fonction si ce n'est simplement une majoration des cotisations des mandataires pour la pension.

PATRIMOINE PRIVE

Dépenses :

Les charges de fonctionnement concernant les impôts, taxes et redevances diverses sur biens immobiliers et la fourniture de gaz pour les bâtiments sont augmentées.

MEDIATION DE DETTES

Dépenses :

Les dépenses de traitements évoluent légèrement à la hausse.

Situation inverse pour les frais de fonctionnement

COMMISSION LOCALE DE PAYS DE L'ORDRE

Dépenses :

Les dépenses de traitements de la fonction sont sensiblement diminuées. En ce qui concerne les frais de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour le Projet "Pape" augmentent.

Recettes :

Les subventions A.P.E. pour le personnel contractuel subventionné sont diminuées tandis que les subsides pour le projet "PAPE" augmentent.



Dépenses :

Au niveau des charges de fonctionnement, on note surtout une diminution des crédits concernant les fournitures pour les bâtiments pour consommation directe et les prestations de tiers pour les bâtiments.

En ce qui concerne les dépenses de transferts de l'aide sociale, on remarque essentiellement une diminution des crédits budgétaires pour la mise en irrécouvrable de droits constatés non perçus du service ordinaire, pour les remboursements de non-valeurs sur droits constatés perçus du service ordinaire ainsi que pour les aides sociales récupérables auprès de l'Etat.

On note l'inscription d'un prélèvement du service ordinaire pour les provisions pour risques et charges d'un montant de 124.390,27 €.

Recettes :

Les recettes de transferts de la fonction concernant principalement les récupérations du R.I. auprès du Ministère Fédéral, évoluent à la hausse.

MAISON DE REPOS ou UPA

Dépenses :

Au niveau des frais de fonctionnement, plusieurs postes budgétaires sont augmentés ; il s'agit principalement des fournitures techniques pour consommation directe (petites fournitures et produits d'entretien), des fournitures pour les bâtiments pour consommation directe ainsi que des prestations de tiers pour les bâtiments.

Recettes :

Les interventions de l'INAMI dans les frais de personnel de même que plusieurs autres subventions pour le personnel (APE, AVIQ,...) sont majorées proportionnellement à l'augmentation des prévisions budgétaires des charges de personnel.

INITIATIVE LOCALE D'ACCUEIL

Dépenses :

Sensible diminution des charges salariales de la fonction.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, plusieurs prévisions budgétaires ont été sensiblement augmentées.

Quant aux dépenses de prélèvements, on note l'inscription d'un montant de 133.292,67 € destiné à la constitution d'un fonds de réserve ordinaire disponible.

Recettes :

Inscription d'un montant de 76.273,27 € relatif au prélèvement sur le fonds de réserve disponible.

1° - SERVICE EXTRAORDINAIRE

Légère diminution pour les dépenses de traitements de la fonction.

Quant aux frais de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour les prestations techniques de tiers pour l'entretien du matériel de jardinage ainsi que pour l'entretien des véhicules ont été revues à la hausse.

TAXI SOCIAL

Très peu de changement, si ce n'est une légère augmentation des frais de fonctionnement liés aux fournitures et à l'entretien des véhicules.

REINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Dépenses :

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, de nombreux postes budgétaires ont été majorés dont principalement, les indemnisations des stagiaires, les frais de poursuite et de procédure, les fournitures pour les bâtiments pour consommation directe et les prestations de tiers pour les bâtiments.

Pour ce qui des dépenses de transferts, on remarque une diminution des prévisions budgétaires concernant les interventions pour les agents "Article 61" dans le cadre d'une convention de partenariat avec les entreprises privées.

Recettes :

Plusieurs recettes évoluent à la hausse dont notamment les interventions financières du personnel dans le financement des chèques repas, les subventions APE pour le personnel contractuel subsidié, les contributions financières de l'AVIQ et les interventions du Fonds "Maribel Social" pour le personnel.

HABITATIONS POUR PERSONNES AGEES

Dépenses :

Peu de différence, si ce n'est une sensible majoration du montant des prestations de tiers pour les bâtiments.

LOGEMENTS DE DEPANNAGE

Dépenses :

On remarque simplement une augmentation des crédits budgétaires pour les prestations de tiers pour les bâtiments ainsi que pour les loyers et charges locatives des immeubles loués.

2° - SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le service extraordinaire se termine par un total en recettes de 3.693.878,39 € et un total en dépenses de 3.241.663,55 €, soit un résultat positif égal à 452.214,84 €.

EXERCICES ANTERIEURS :

Augmentation du crédit budgétaire à l'article 8341/72360/2016 pour les travaux de réfection du vide sanitaire au Home Jeanne Mertens.

EXERCICE EN COURS :

RÉSERVE EXTRAORDINAIRE

Inscription en dépenses d'un montant de 227.498,55 € relatif aux prélèvements de l'extraordinaire pour le fonds de réserve extraordinaire.

En recettes à l'article budgétaire 060/995-51, divers montants pour un total de 258.289,75 € sont prévus pour le financement de certains investissements et travaux.

PATRIMOINE PRIVÉ

Inscription en recettes à l'article 124/76151 d'une somme de 48.090,00 € provenant du produit de la vente de terres agricoles.

INVESTISSEMENTS

En dépenses d'investissements, l'article budgétaire 831/74253 est augmenté de 7.000,00 € pour l'achat de matériel informatique. Le même montant figure en emprunt à contracter pour le financement de cette acquisition.

VARIATIONS

En dépenses d'investissements, des nouveaux crédits sont prévus tandis que d'autres sont diminués ou annulés suivant la répartition ci-après :

1° Article 8341/723-60 – Aménagements en cours d'exécution des bâtiments :

- | | |
|--|------------|
| <input type="checkbox"/> Aménagement de l'atelier du Service Technique | -8.000,00€ |
| <input type="checkbox"/> Aménagement du bureau du Service Technique | -6.500,00€ |

2° Article 8341/741-51 - Achats de mobilier de bureau

- | | |
|--|-----------|
| <input type="checkbox"/> Aménagement de l'atelier du Service Technique | 8.000,00€ |
| <input type="checkbox"/> Aménagement du bureau du Service Technique | 6.500,00€ |

3° Article 8341/744-52 - Achats et maintenance de machines et de matériels d'équipement et d'exploitation (amortis. 5 ans)

- | | |
|---|------------|
| <input type="checkbox"/> Achat d'un grand élévateur | 10.000,00€ |
| <input type="checkbox"/> Placement de caméras de surveillance | 3.000,00€ |

En recette, le montant des emprunts à charge du CPAS est fortement diminué suite au financement de certains investissements et travaux par le fonds de réserve extraordinaire plutôt que par emprunt comme cela avait été prévu au budget initial.



Dépenses :

Inscription en recettes à l'article 83413/96151, d'un montant de 298.550,28 € concernant l'emprunt à contracter pour le financement des honoraires d'architecte et l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction d'une nouvelle maison de retraite.

RENSEIGNEMENTS SOCIOPROFessionNELS

En dépenses d'investissements, de nouveaux crédits sont prévus pour un montant de 7.000,00 avec la répartition suivante :

1° Article 8451/744-51 - Achats et maintenance de machines et de matériels d'équipement et d'exploitation

- Insertion - Formation maraîchage – Achat de serres
Tunnels +2.000,00€

2° Article 8451/744-52 - Achats et maintenance de machines et de matériels d'équipement et d'exploitation (amortis. 5 ans)

- Achat d'armoires de sécurisation (maraîchage) 1.500,00€
- Achat d'une tronçonneuse 1.000,00€
- Achat d'une remorque 2.500,00€

En recette, les montants des emprunts à charge du CPAS sont prévus pour le financement des investissements susmentionnés.

RENSEIGNEMENTS SOCIOPROFessionNELS

En dépenses d'investissements, des nouveaux crédits sont prévus pour un montant total de 3.300,00 € afin de sécuriser le sas d'entrée de la Résidence Martine Parro et d'autre part, de changer une porte coupe-feu qui ne répond plus aux normes de sécurité actuelles. Ces dépenses seront financées par un emprunt à charge du CPAS.

CONCLUSIONS

Les nouvelles recettes enregistrées dans la présente modification budgétaire ainsi que l'importante augmentation du Fonds Spécial l'Aide Sociale permettent d'équilibrer le budget sans devoir recourir à un complément d'intervention communale. La présente modification budgétaire a été approuvée en première lecture lors de la séance du Bureau Permanent du 18 octobre 2017; la Commission Budgétaire qui s'est réunie à la même date a marqué son accord.

Accord à l'unanimité

**2. CPAS – Adhésion du CPAS à l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle IMIO scrl
- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver l'adhésion du CPAS à l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, en abrégé IMIO scrl.

Accord à l'unanimité

JURIDIQUE

3. Prêt de panneaux d'interdiction de stationner – Règlement - ADOPTION

Le Conseil communal est invité à adopter le règlement relatif au prêt de panneaux d'interdiction de stationner (signal E1).

Accord à l'unanimité

4. Convention type visant à l'habillage des vitrines de cellules commerciales vides - APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention type à passer entre la Ville de Binche et les propriétaires de certaines cellules commerciales vides en vue de l'habillage des vitrines (vitrophanie).

M. Piret estime l'initiative intéressante. En revanche, il estime que les moyens alloués à la démarche, soit 4.000 EUR, seront insuffisants, considérant le coût d'implémentation du dispositif, estimé à 400 EUR par immeuble et le caractère résiliable du dispositif en cas de réoccupation du commerce. Il estime par ailleurs que la mention de la démarche en location ou en vente de la cellule concernée devra être insérée dans le graphisme, dès lors que l'objectif de la démarche consiste à accélérer une réoccupation des superficies commerciales concernées.

M. Urbain indique que le crédit de 4.000 EUR, alloué annuellement, permettra l'équipement de 10 cellules. Un travail de concertation des propriétaires et/ou locataires des superficies concernées sera nécessaire. Le nombre de superficies concernées risque d'être limité pour cette raison. L'intégration dans le dispositif d'une indication sur la vente ou la location de la cellule sera bien intégrée. Enfin, le dispositif représentera soit une affectation possible de la cellule soit une représentation artistique proposée dans le cadre d'une collaboration avec l'Académie des Beaux-Arts.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

5. Procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le troisième trimestre 2017 - NOTIFICATION

Le Conseil communal est invité à prendre notification du procès-verbal de vérification de caisse pour le 3^{ème} trimestre 2017, tel qu'il est présenté par Monsieur le Trésorier de la Régie foncière :

- avoir à justifier : 1.063.883,83 € ;
- avoir justifié : 1.063.883,83 €.

Accord à l'unanimité

RECETTE

6. Situation de la caisse communale pour le deuxième trimestre 2017 - NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le deuxième trimestre 2017 en date du 30 juin 2017. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 12.301.336,88 €.

Accord à l'unanimité

7. Situation de la caisse communale pour le troisième trimestre 2017

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le troisième trimestre 2017 en date du 30 septembre 2017. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 11.963.434,85 €.

Accord à l'unanimité

FINANCES

8. Garantie d'un emprunt d'un montant de 71.595€ et d'une durée de 5 ans au profit de l'Agence Immobilière Sociale ABEM Asbl

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord relatif à la garantie d'un emprunt d'un montant de 71.595€ et d'une durée de 5 ans, au profit de l'Agence Immobilière sociale ABEM Asbl.

M. Joie indique qu'il va voter favorablement sur ce point. Il estime en effet que le sauvetage financier de l'institution est nécessaire afin de permettre la poursuite de l'action sociale de l' AIS. Néanmoins, il souhaite obtenir des informations sur les causes ayant conduit à cette situation. En effet, les informations sollicitées par les représentants du groupe Union en Conseil de gestion et d'administration de l' AIS n'ont jamais été données, malgré les demandes répétées.

M. Arman, Président de l' AIS indique qu'en juin 2017, un souci relatif à la gestion des comptes et à la trésorerie a été révélé au Conseil d'administration. Les rapports remis par l'expert aux comptes avait pourtant toujours été positif quant à ceux-ci. Des difficultés ont alors été mises à jour par la SWL. Les membres du Conseil d'administration n'étaient pas informés par le gérant de la situation et des difficultés rencontrées par l' AIS. Par exemple, la situation réelle du parc de logements géré par l' AIS et l'inoccupation de certains logements dont l' AIS assurait la gestion, n'était pas communiquée au Conseil d'administration. Ce gérant a été licencié pour faute grave par l' AIS. La SWL a mis à la disposition de l' AIS une équipe chargée de vérifier la situation financière de l' asbl et de relancer celle-ci. La situation financière de l' asbl est à présent stabilisée. Tous les propriétaires ont obtenu le paiement des arriérés de loyers. Un budget a été réalisé sur les 4 prochaines années qui montre les perspectives positives de développement sur cette période. Un résultat financier positif est attendu sur base des prévisions de ce budget. Un membre de personnel en article 60 a été mis à disposition de l' asbl par le CPAS de Binche. Il est en charge des petits travaux au sein des immeubles. Ses prestations doivent permettre de minimiser le chômage immobilier des biens gérés par l' AIS. 15 nouveaux mandats de gestion ont été signés par l' AIS, malgré les difficultés de l' asbl, depuis la mise en place de la nouvelle équipe. La gestion active de l' asbl permet d'envisager sereinement la suite. Pour autant, tout n'est pas gagné. Et l' asbl ne peut pas faire face, malgré les perspectives budgétaires positives, aux dettes constatées. Elle sollicite l'intervention des villes et communes partenaires afin de l'aider à surmonter la difficulté.

M. Philippe indique que des méthodes existent qui permettent aux administrateurs d'Asbl d'assurer un contrôle de la bonne gestion financière de l'Asbl. Ainsi, une vérification de la trésorerie de l'Asbl à fréquence régulière et par les administrateurs permet d'assurer la liquidité des finances de l'Asbl et ses dépenses. Par ailleurs, la désignation d'un réviseur ou d'un commissaire aux comptes permet également d'opérer un contrôle des comptes. Elle indique être administratrice d'une Asbl qui procède de manière satisfaisante, à ces deux types de contrôle des finances.

M. Joie indique qu'il ne peut pas concevoir que le Conseil d'administration, que le Conseil de gestion, que le Président, n'aient pas été informés des difficultés avant le mois de juin. Ils connaissaient la situation ou auraient dû la connaître dans le cadre de leurs fonctions. Il est trop facile de reporter la responsabilité sur le seul gérant. Par ailleurs, il souligne qu'il n'est pas acceptable de parler de gestion active seulement maintenant. Les activités de l'AIS sont simples et facilement compréhensibles. Les membres des organes de gestion étaient en capacité de les comprendre et d'exiger une bonne gestion. M. Joie souligne que le vote positif du groupe Union vise uniquement à sauver l'outil, et aucunement à approuver la gestion de l'AIS par les administrateurs.

Accord à l'unanimité

9. Approbation du décompte final et souscription de parts financières dans le capital de l'intercommunale IDEA – Plan Triennal de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies TC EP 63

- DECISION

Dans le cadre des travaux d'égouttage de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies TC EP 63, le Conseil communal est invité à :

- approuver le décompte final relatif aux travaux d'égouttage au montant de 907.869,72 € ;
- souscrire des parts bénéficiaires de l'organisme d'épuration agréé IDEA à concurrence de 24.058,55 € correspondant à sa quote-part financière dans les travaux d'égouttage ;
- charger le Collège communal de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d'au minimum 1/20^{ème} de cette souscription jusqu'à la libération totale des fonds, la première échéance à libérer à la date du 30 juin 2018 ;
- inscrire le crédit à la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 877/812-51 (numéro de projet 20124212).

Accord à l'unanimité

SUDDSIDES

10. Subsidés communaux – Exercice 2017 – Demande d'obtention d'un subside communal

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'agrément de l'Asbl « Association des écoles communales de Binche » qui a introduit une demande en vue d'obtenir un subside communal dès 2017.

Accord à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES

11. IMIO – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2017

- APPROBATION

L'Intercommunale IMIO tiendra son Assemblée générale ordinaire, le jeudi 14 décembre 2017. Le Conseil communal est invité à :

- prendre connaissance des nouveaux produits lors de la présentation à l'Assemblée Générale ;
- prendre connaissance de l'Evaluation du Plan Stratégique pour l'année 2017 ;
- approuver la présentation du budget 2018 et la grille tarifaire 2018 ;
- approuver la désignation du nouveau Collège de réviseurs ;
- approuver la désignation d'Administrateurs.

Accord à l'unanimité

12. ORES Assets – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2017

- APPROBATION

L'ORES Assets tiendra son Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 21 décembre 2017.

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'opération de scission partielle par absorption afférente à la distribution d'énergie sur le territoire des communes de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville ;
- approuver l'affectation des réserves disponibles dédiées aux 4 communes susvisées ;
- approuver l'incorporation au capital de réserves indisponibles.

Accord à l'unanimité

CULTURE

13. Projet de convention 2017 – Participation financière de la Ville au Centre Culturel Régional du Centre – Délégation de l'exécution de la convention de l'Asbl « Amis de Binche Culture »

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver les termes du projet de convention à conclure avec le Centre Culturel Régional du Centre.

M. Piret indique être d'accord sur le principe de la convention. Il déplore la date de présentation du document, tout comme il l'avait déjà déplorée en 2016. Il demande la tenue d'un Conseil d'administration de l'asbl. Il entend que des reports de paiement de factures pour un montant total de 56.000 EUR existeraient en raison de difficultés de trésorerie de l'asbl. Il souhaite pouvoir faire le point rapidement sur la situation en conseil d'administration.

Mme Davoine indique que le prochain Conseil d'administration est programmé en février.

M. Devin indique qu'il est déplorable qu'un seul conseil d'administration ait été convoqué en 2017. Les personnes chargées par la Ville de la gestion d'un tel outil doivent être conscientes des responsabilités qui sont les leurs.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

14. Travaux extraordinaires d'entretien de la rue de Cent Pieds (Bois du Comte)

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Travaux extraordinaires d'entretien de la rue de Cent Pieds (Bois du Comte) », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1289 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Travaux extraordinaires d'entretien de la rue de Cent Pieds (Bois du Comte) », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant est estimé à 355.362,00 € hors TVA ou 429.988,02 €, 21% TVA comprise ;

- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 421/735-60 (n° de projet 20171080) ;
- prévoir le crédit lors de la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/735-60 (n° de projet 20171080).

Retrait du point en séance en raison de la modification du cahier spécial des charges dont la nouvelle version est présentée en point complémentaire

15. Extension du réseau de caméras

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Extension du réseau de caméras », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1211 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Extension du réseau de caméras », établis par l'auteur de projet, AM Consulting & Solutions sprl, Rue de la Glacerie, 115 à 5190 Moustier-sur-Sambre. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 511.620,00 € hors TVA ou 619.060,20 €, 21% TVA comprise (tranche ferme : 472.989,00 €, 21% TVA comprise ; tranches conditionnelles 146.071,20 €, 21% TVA comprise) ;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 332/73501-60 (n° de projet 20170129). Ce crédit fera éventuellement l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

Accord à l'unanimité

16. Réfection des trottoirs à la Résidence des Fosses à Bray

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Réfection des trottoirs à la Résidence des Fosses à Bray », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1301 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Réfection des trottoirs à la Résidence des Fosses à Bray », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant est estimé à 139.602,68 € hors TVA ou 168.919,24 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 421/731-60 (n° de projet 20172024).

Accord à l'unanimité

17. Marché stock voiries agricoles 2018

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Marché stock voiries agricoles 2018 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;

- approuver le cahier spécial des charges réf. 1304 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Marché stock voiries agricoles 2018 », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant est estimé à 82.474,00 € hors TVA ou 99.793,54 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 621/731-60 (numéro de projet 20180134).

Accord à l'unanimité

18. Marché stock fossés et ruisseaux 2018

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Marché stock fossés et ruisseaux 2018 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1305 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Marché stock Fossés et ruisseaux 2018 ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 123.960,50 € hors TVA ou 149.992,21 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, 877/731-60 (N° de projet 20180132).

Accord à l'unanimité

19. Marché stock voiries 2018

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Marché stock voiries 2018 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1308 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Marché stock voiries 2018 », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant est estimé à 247.780,31 € hors TVA ou 299.814,18 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, 421/731-60 (n° de projet 20180133).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

20. Achat de véhicules pour le Service des Travaux

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Achat de véhicules pour le Service des Travaux », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver le cahier des charges réf. 1302 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Achat de véhicules pour le Service des Travaux ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché ;

- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/743-52 (N° de projet 20180111).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

21. FRIC 2017/2018 – Mission d'auteur de projet études et direction pour les travaux d'amélioration de la voirie à Waudrez – Avenue Prince Baudouin – Travaux de voûtement et de rectification du Bruille et du Menu Bois – Désignation de l'IDEA

- APPROBATION

Dans le cadre du marché « FRIC 2017/2018- Waudrez - Avenue Prince Baudouin », le Conseil communal est invité à :

- désigner l'IDEA pour les prestations liées à la mission d'auteur de projet études et direction relatives aux divers travaux de voûtement et de rectification du Bruille et du Menu Bois dans le cadre des travaux d'assainissement du Collecteur du Menu Bois, l'estimation s'élève à 46.197,61 € hors TVA ou 55.899,11 €, 21% TVA comprise TVAC (honoraires emprises comprises) ;

- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 421/731-60 (numéro de projet 20170184).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DIVERS

22. Centrale de marchés fournitures – Services – Travaux de la Province du Hainaut – Approbation de la Convention d'adhésion

- APPROBATION

Dans le cadre de la Centrale de marchés de la Province du Hainaut, le Conseil communal est invité à :

- adhérer à la centrale de marchés de la Province du Hainaut ;
- approuver les termes de la convention d'adhésion et du règlement général de la Centrale d'achat de la Province du Hainaut.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

23. Enseignement de Promotion Sociale – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Institut Supérieur Plus Oultre – Calendrier des vacances/des congés et des jours de fonctionnement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnement de l'Institut Supérieur Plus Oultre pour l'année scolaire 2017/2018.

Accord à l'unanimité

24. Enseignement de Promotion Sociale – Année scolaire 2017/2018 – Institut Supérieur Plus Oultre – Convention avec le CPAS de Binche – Cours de « Vendeur en magasin »

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 novembre 2017, point n°32, relative à la décision d'adopter la convention avec le CPAS de Binche au nom de l'Institut Supérieur Plus Oultre, pour l'organisation des cours de « Vendeur en magasin », pour l'année scolaire 2017/2018.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

25. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route – Abrogation de zones d'évitements striées à la rue du Transvaal à Waudrez – Instauration d'une zone de stationnement en saillie sur les trottoirs

- ABROGATION ET ARRET

Le Conseil communal est invité à modifier le mode de stationnement à la rue du Transvaal, à Waudrez.

M. Devin doit reconnaître que le dispositif adopté de poches de stationnement ne fonctionne pas. Le retour à la situation précédente est nécessaire.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

26. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 octobre 2017

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 23 octobre 2017.

**Accord à l'unanimité
sans remarque**

AFFAIRES ECONOMIQUES

27. IDEA – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2017

- APPROBATION

L'IDEA tiendra son Assemblée Générale le mercredi 20 décembre 2017. Le Conseil communal est invité à :

1. Approuver l'évaluation 2017 du Plan Stratégique 2017/2019 ;
2. Gouvernance et éthique - Approuver les propositions relatives aux rémunérations des Vice-Présidents et des Présidents de Comités de gestion de secteur ;
3. Approuver la modification relative à la composition du Conseil d'Administration - Désignation d'un administrateur - Désignation d'une Conseillère provinciale, en qualité de représentante de la Province du Hainaut au sein du Conseil d'Administration.

**Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence
Accord à l'unanimité sur la décision du point**

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

28. FRIC 2017/2018 – Travaux extraordinaires d'entretien de la rue de Cent Pieds (Bois du Comte)

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « FRIC 2017/2018 Travaux extraordinaires d'entretien de la rue de Cent Pieds (Bois du Comte) », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1289 et le montant estimé du marché ayant pour objet « FRIC 2017/2018 Travaux extraordinaires d'entretien de la rue de Cent Pieds (Bois du Comte) », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant est estimé à 355.362,00 € hors TVA ou 429.988,02 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 421/735-60 (n° de projet 20171080) ;
- prévoir le crédit lors de la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/735-60 (n° de projet 20171080).

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Accord à l'unanimité sur la décision du point

MARCHES PUBLICS DIVERS

29. Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC) – Modification du Plan d'Investissement Communal 2017/2018 à la suite de l'octroi d'un subside complémentaire

- **APPROBATION**

Dans le cadre du Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC), le Conseil communal est invité à :

- modifier le Plan d'Investissement communal 2017/2018 en intégrant les investissements suivants :

- 1/ Réfection de la rue de l'Espinette à Buvrines
- 2/ Réfection des trottoirs à la Place du Levant à Bray
- 3/ Réfection des trottoirs à la Cité Lison à Ressaix
- 4/ Réfection des trottoirs à l'Avenue Marie-José à Binche
- 5/ Travaux extraordinaires d'entretien de la rue de Cent Pieds (Bois du Comte).

- actualiser le Plan d'Investissement communal 2017/2018 pour la période 2017/2018 comme suit :

1. Rue des Arquebusiers
2. Trottoirs avenue de la Cité à Bray
3. Rue du Berceau
4. Traversée du Bruille
5. Rue Derval
6. Tronçon compris entre la rue Delval et la rue Ma Campagne
7. Tronçon compris entre la rue Ma Campagne et la rue des Saules
8. Rectification du Menu Bois
9. Tronçon compris entre la rue des Saules et extrémité amont du projet d'assainissement
10. Tronçons compris entre l'extrémité amont du projet
11. Rue des Saules – Tronçons compris entre le carrefour
12. Péronnes-lez-Binche – Avenue Léopold III – Amélioration et Egouttage
13. Réfection de la rue de l'Espinette à Buvrines
14. Réfection des trottoirs à la Place du Levant à Bray

15. Réfection des trottoirs à la Cité Lison à Ressaix
 16. Réfection des trottoirs à l'Avenue Marie-José à Binche
 17. Travaux extraordinaires d'entretien de la rue de Cent Pieds (Bois du Comte).
- transmettre la présente décision au Pouvoir Subsidiant SPW – Département des Infrastructures subsidiées et l'OAA (Organisme d'Assainissement Agréé IDEA).

Accord à l'unanimité sur l'inscription du point en urgence

Accord à l'unanimité sur la décision du point

DIVERS :

M. Piret signale que les bornes sont abaissées à 15 h après le marché hebdomadaire tandis qu'à 14h, l'espace public est libre. Il demande que le rabaissement des bornes puisse être fait dans le meilleur intérêt de la mobilité et de l'accessibilité du centre-ville.

M. Urbain indique être à 200% d'accord avec la réflexion. Il indique que des problèmes de manipulation des bornes ont justifié le rabaissement tardif de celles-ci.

M. Devin confirme les propos de M. Urbain. Il a obtenu le rapport de la police. Il apparaît que des problèmes techniques et de manipulation ont retardé l'abaissement de celles-ci lors du dernier marché.

*

La séance publique est levée

HUIS CLOS

JURIDIQUE

1. **Autorisation du Conseil communal afin d'ester en justice**
 - **DECISION**

2. **Autorisation du Conseil communal afin d'ester en justice**
 - **DECISION**

PERSONNEL STATUTAIRE

3. **Personnel administratif statutaire – Mise d'office à la pension prématurée définitive pour cause d'inaptitude physique**
 - **DECISION**

4. **Personnel employé statutaire – Convention de mise à disposition d'un travailleur entre la Ville de Binche et l'Asbl Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque**
 - **DECISION**

5. **Personnel employé statutaire – Convention de mise à disposition d'un travailleur entre la Ville de Binche et l'Asbl Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque**
 - **DECISION**

AFFAIRES ECONOMIQUES

6. **ALE de Binche – Désignation d'un nouveau représentant**
 - **DECISION**

7. **Asbl Centre Culturel Régional du Centre – Désignation d'un nouveau représentant à l'Assemblée Générale**
 - **DECISION**

ENSEIGNEMENT

8. Enseignement fondamental – Direction – Binche 2 – Nomination d'une Directrice d'école communale fondamentale à titre définitif
- DECISION
9. Enseignement fondamental – Année scolaire 2017/2018 – Désignation d'un candidat à un poste de Directeur temporaire
- DECISION
10. Enseignement fondamental – Année scolaire 2017/2018 – Désignation d'un Directeur d'école temporaire dans un emploi non vacant
- RATIFICATION
11. Enseignement fondamental – Année scolaire 2017/2018 – Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi non vacant
- RATIFICATION
12. Enseignement maternel – Année scolaire 2017/2018 – Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi non vacant
- RATIFICATION
13. Enseignement maternel – Personnel – Année Scolaire 2017/2018 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif
- DECISION

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

14. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Prise en charge par la Ville de Binche de 2 périodes de cours d'initiation aux pratiques artistiques – Désignation d'un professeur à titre temporaire
- RATIFICATION
15. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire
- RATIFICATION
16. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Nomination à titre définitif d'un professeur de violon
- DECISION
17. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Nomination à titre définitif d'un professeur de guitare
- DECISION

18. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Nomination à titre définitif d'un professeur de clarinette/saxophone
- DECISION
19. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Nomination à titre définitif d'un professeur de volume et sculpture
- DECISION
20. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant
- DECISION
21. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant
- DECISION
22. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant
- DECISION
23. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant
- DECISION
24. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Démission d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant
- DECISION
25. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant
- DECISION

26. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un surveillant-éducateur à titre temporaire
- RATIFICATION
27. Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un Directeur à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant
- DECISION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
--

28. Enseignement de Promotion Sociale – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Institut Supérieur Plus Oultre – Horaire du personnel non chargé de cours à partir du 1^{er} septembre 2017
- APPROBATION